

## SOMMAIRE

### I REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITES

- 1 - DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITES
- 2 - FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

### II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

- 1 - INITIATEUR CERF-VOLANT
- 2 - MONITEUR CERF-VOLANT

### III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

### IV VAE

### V ORGANISATION DE LA FORMATION

- 1 - INITIATEUR CERF-VOLANT
- 2 - MONITEUR CERF-VOLANT

### VI FICHE SIGNALETIQUE

- 1 - INITIATEUR CERF-VOLANT
- 2 - MONITEUR CERF-VOLANT

# I REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITES

## 1 - DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITES

### 1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : « *moniteur fédéral de cerf-volant* ».

### 1.2 Structures concernées :

- Ecoles françaises de cerf-volant
- Clubs F.F.V.L.

### 1.3 Champ et nature des interventions :

Le moniteur fédéral de cerf-volant réalise de manière autonome des prestations d'animation, d'initiation et de perfectionnement dans les activités cerf-volistes, dans le champ sportif ainsi que dans le champ éducatif et de loisir. Il garantit à l'utilisateur des conditions optimales de sécurité et de maîtrise de l'environnement.

Par sa vocation éducative, le support du cerf-volant permet d'aborder les domaines suivants :

- activités physiques et sportives,
  - activités scientifiques et techniques,
  - sensibilisation à l'environnement, notamment par la découverte du milieu aérien,
  - activités culturelles et artistiques,
  - activités d'expression.
- Il s'adresse à des publics variés (cf. document champs d'intervention du moniteur).

### 1.4 Situation fonctionnelle :

Le moniteur fédéral de cerf-volant exerce son activité à titre principal ou à titre occasionnel.

Son activité est caractérisée par la relation avec un public qu'il accueille et informe en vue de la pratique d'une ou plusieurs disciplines.

Elle comporte une dimension collective dans la conduite de groupe pour une activité de découverte, d'initiation ou de perfectionnement.

### 1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure, le moniteur fédéral de cerf-volant exerce son activité de manière autonome pour conduire des actions pédagogiques et de promotion. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action.

## 1.6 Evolution du poste :

L'évolution dans et hors du poste peut être le résultat de la diversification des supports techniques (disciplines), de la spécialisation vers des publics particuliers, de la gestion de structure, ou de l'accueil de stagiaires en formation.

## 2 - FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

Dans les activités du moniteur, certaines ont été repérées comme pouvant constituer un premier niveau d'intervention.

Celui-ci est identifié sous l'intitulé « *initiateur fédéral de cerf-volant* ».

Les activités sont classées en deux grandes catégories :

- Celles en rapport avec la situation d'enseignement,
- Celles, périphériques, liées à l'environnement ou au contexte.

### 2.1 L'initiateur cerf-volant :

2.1.1 Il conduit une séance de construction et de mise en vol de cerfs-volants simples :

- Il organise sa séance dans le cadre du projet défini par la structure
- Il identifie les caractéristiques du public
- Il maîtrise les outils et les techniques de fabrication de cerfs-volants simples
- Il gère sa séance en veillant à la sécurité des pratiquants

2.1.2 Il conduit une séance d'initiation au pilotage de cerfs-volants acrobatiques :

- Il organise sa séance dans le cadre du projet défini par la structure
- Il identifie les caractéristiques du public
- Il maîtrise les bases du pilotage
- Il met en œuvre les méthodes d'apprentissage
- Il gère sa séance en veillant à la sécurité des pratiquants

2.1.3 Il participe au fonctionnement de la structure :

- Il situe son action au sein de la structure
- Il participe au suivi du matériel
- Il informe le public
- Il rend compte de ses actions

### 2.2 Le moniteur cerf-volant :

2.2.1 Il conduit un projet d'enseignement dans les activités cerfs-volistes, de l'initiation jusqu'à la découverte de la compétition :

- Il maîtrise les outils et techniques des activités cerf-volistes :



(pilotage, construction, progressions).

- Il analyse et prend en compte les caractéristiques du public : (identifie les caractéristiques, adapte son activité).
- Il gère ses activités dans le cadre de projets pédagogiques : (pédagogie, conduite et organisation de l'action de formation).

2.2.2 Il participe au fonctionnement de la structure et contribue au développement de l'activité :

- Il participe au fonctionnement et à l'organisation de la structure.
- Il prépare et développe un projet d'action.
- Il se situe et agit au sein des différents milieux, et communique avec son environnement (milieu cerf-volant, fédéral, institutionnel).
- Il apporte sa contribution au développement de l'activité.

## II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

### 1 INITIATEUR CERF-VOLANT

Conduire une séance de construction et de mise en vol de cerfs-volants simples, ou d'initiation au pilotage de cerfs-volants acrobatiques :

**UC 1 : EC de maîtriser les outils et techniques de construction pour les cerfs-volants simples, les bases du pilotage de cerfs-volants acrobatiques :**

- EC de piloter des cerfs-volants simples et des cerfs-volants acrobatiques,
- EC de construire et réparer des cerfs-volants simples,
- EC de mobiliser les connaissances de base concernant les principes du vol,
- EC d'identifier les caractéristiques aérologiques d'un site de vol
- EC de choisir un cerf-volant adapté à un type de public.  
(caractéristiques de l'engin, exigences de fabrication et de pilotage).

**UC 2 : EC de gérer une séance de construction et de mise en vol de cerfs-volants simples :**

- EC de préparer le matériel nécessaire,
- EC d'organiser les lieux de pratique,
- EC de prendre en charge un groupe,



- EC de mobiliser des connaissances de base liées au cerf-volant (histoire, familles, pratiques),
- EC de choisir un site de pratique et des conditions aérologiques adaptés pour la mise en vol,
- EC d'évaluer sa séance.

### **UC 3 : EC de gérer une séance de découverte et d'initiation au pilotage :**

- EC de préparer le matériel nécessaire,
- EC de choisir un site de pratique et des conditions aérologiques adaptés à la séance,
- EC d'organiser les lieux de pratique,
- EC de prendre en charge un groupe,
- EC d'utiliser les méthodes d'apprentissage,
- EC de situer son action dans le cadre d'une progression,
- EC d'évaluer sa séance.

### Participer au fonctionnement de la structure :

### **UC 4 : EC de situer son action dans le fonctionnement de la structure :**

- EC d'identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun,
- EC de s'inscrire dans le cadre d'une activité programmée par la structure,
- EC de suivre la réalisation d'un budget,
- EC de rendre compte de ses activités,
- EC de situer la structure dans le cadre fédéral.

### **UC 5 : EC de participer à la maintenance des outils et du matériel utilisé :**

- EC d'assurer l'inventaire et le rangement à chaque séance,
- EC de diagnostiquer les faiblesses du matériel,
- EC d'assurer les petites réparations.

### **UC 6 : EC de communiquer dans le cadre de ses activités :**

- EC d'accueillir le public,
- EC de transmettre des informations,
- EC de rédiger un compte rendu succinct d'activité.

## 2 MONITEUR CERF-VOLANT

Conduire un projet de construction, d'animation, d'enseignement dans les activités cerf-volistes, de l'initiation jusqu'à la découverte de la compétition :

### **UC 1 : EC de maîtriser les outils et techniques des activités cerf-volistes :**

- EC de piloter des cerfs-volants simples et complexes,
- EC d'utiliser les connaissances sur la météorologie et l'aérodynamique,
- EC d'expliquer et de mettre en œuvre les techniques et les outils permettant la découverte et la formation au pilotage de tous types de cerf-volant,
- EC de construire et de réparer des cerfs-volants simples et complexes,
- EC de mobiliser des connaissances sur le milieu du cerf-volant (histoire, familles, pratiques),

### **UC 2 : EC d'identifier et de prendre en compte les caractéristiques des publics :**

- EC d'identifier les caractéristiques des différents publics (âges, sexe, contexte de l'action),
- EC d'évaluer les capacités des différents publics (capacités motrices, d'attention, affectives),
- EC de questionner ses interlocuteurs pour cerner la demande et les attentes,
- EC d'adapter son attitude et son action en fonction du public.

### **UC 3 : EC de conduire un projet pédagogique et d'organiser son action :**

#### *Pédagogie générale*

- EC de mobiliser des connaissances de base en matière de pédagogie et de gestion de groupe,
- EC d'encadrer un à plusieurs élèves,
- EC d'adapter les méthodes pédagogiques à l'évolution différentielle des pratiquants (individualisation de l'enseignement).

#### *Conduite de l'action de formation*

- EC de favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives, techniques, artistiques et scientifiques, avec le support du cerf-volant,
- EC de mettre en œuvre des étapes de progression adaptées,
- EC de faire progresser les élèves en sécurité,
- EC d'évaluer le niveau de réalisation des élèves.

#### *Organisation de l'action*

- EC d'adapter le matériel et les outils pédagogiques au public et à l'objectif poursuivi,



- EC de choisir le site de pratique adapté,
- EC d'organiser l'espace de travail,
- EC de veiller à l'intégrité physique et morale des publics.

Participer au fonctionnement de la structure et contribuer au développement de l'activité :

**UC 4 : EC de participer au fonctionnement et à l'organisation de la structure :**

- EC de participer aux tâches administratives (secrétariat, comptabilité, gestion),
- EC d'assurer le suivi du matériel et des équipements,
- EC de travailler en équipe,
- EC d'évaluer son action et d'en rendre compte,
- EC d'organiser le travail et de définir les rôles et les responsabilités de chacun des membres de l'équipe pédagogique,
- EC de communiquer avec différents publics.

**UC 5 : EC de se situer en tant qu'enseignant et agir au sein des différents milieux :**

- EC de mobiliser des connaissances sur le milieu fédéral,
- EC d'utiliser les différents documents fédéraux,
- EC de mobiliser des connaissances sur les milieux institutionnels,
- EC de communiquer avec l'environnement socio-économique,
- EC de contribuer à la gestion de sites de pratique,
- EC d'organiser une manifestation, ou de participer aux actions fédérales.

**UC 6 : EC de préparer et conduire un projet d'action :**

- EC d'identifier les ressources et les contraintes,
- EC de définir finalité et objectifs,
- EC de mobiliser les moyens nécessaires,
- EC de concevoir un plan d'action (déroulement général, étapes, suivi),
- EC d'élaborer et de suivre la réalisation d'un budget
- EC de conduire le projet,
- EC de s'adapter en cours de réalisation,
- EC de communiquer en externe sur le projet,
- EC d'évaluer le résultat de l'action.

### III EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

#### 1 INITIATEUR CERF-VOLANT

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, sont :

- Etre capable de justifier d'un niveau de pilote autonome en cerf-volant acrobatique

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'une attestation d'un responsable de structure fédérale (club ou école), ou de participation à une formation animateur CV pilotable
- ou de la production d'une attestation de participation à une manche de compétition dans l'activité inscrite au calendrier fédéral

#### 2 MONITEUR CERF-VOLANT

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, sont :

- Etre capable de justifier d'un niveau de pilote autonome dans différentes activités cerfs-volistes
- Etre capable d'attester d'une expérience de 80 h dans les cinq dernières années, dans le domaine de l'animation d'activités cerfs-volistes

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'attestations de responsables de structures fédérales (club ou école)

Dispenses : Sont dispensés les personnes possédant la qualification d'initiateur cerf-volant.

### IV VAE

L'ensemble de la qualification de moniteur de cerf-volant est accessible par V.A.E.

Le candidat doit pouvoir justifier des prérequis d'entrée en formation et prouver dans la constitution du dossier d'admissibilité une expérience suffisante (800 h) dans les différents domaines d'intervention du moniteur avant de rédiger un dossier d'analyse de l'expérience.



## V ORGANISATION DE LA FORMATION

### 1 INITIATEUR CERF-VOLANT

Intitulé	Durée
Fiche de renseignements pour l'inscription à une formation Vérification des pré requis et positionnement	
Formation en centre formule compactée ou modulaire	<b>5 jours</b>
Réalisation d'un stage pratique en club Parcours Individualisé en fonction du projet sous la responsabilité d'un référent validé par la CFCV	<b>4 jours</b>
<b>Validation finale par la CF</b> après réception et validation du compte rendu d'expérience et du <b>PSC1</b>	

### 2 MONITEUR CERF-VOLANT

Intitulé	Durée
Fiche de renseignements pour l'inscription à une formation Vérification des pré requis techniques <b>et pédagogiques</b> , positionnement Projet club support	
Module pédagogie spécifique de l'activité et connaissance du milieu Evaluation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP) pour l'accès au statut d'élève moniteur et au projet d'alternance	<b>6 j</b>
Réalisation du projet d'alternance en club sous la responsabilité d'un tuteur validé par la CFCV Parcours Individualisé en fonction du projet Validité du statut d'élève moniteur 24 mois	<b>12 j</b>
<b>Examen final</b> Présentation orale du rapport d'expérience et entretien avec le jury	<b>1 j</b>

## VI FICHE SIGNALÉTIQUE

### 1 INITIATEUR CERF-VOLANT

La qualification d'*initiateur fédéral de cerf-volant* permet d'exercer, bénévolement, les fonctions d'animation et d'initiation pour la construction et la mise en vol de cerfs-volants simples ainsi que l'initiation au pilotage de cerfs-volants acrobatiques, dans le cadre d'une structure fédérale (école ou club) et sous la responsabilité d'un moniteur ou d'un président de club affilié à la F.F.V.L.

Des compétences et des connaissances transversales, relatives aux activités (construction et pilotage), à l'environnement de pratique, et aux disciplines (monofil, acrobatique), sont attendues de l'initiateur de cerf-volant.

<b>Intitulé</b>	<b>Initiateur fédéral de cerf-volant</b>
<b>Niveau de compétences</b>	Qualification reconnaissant la capacité à conduire, <u>sous la responsabilité d'un moniteur ou d'un président de club</u> , une séance de construction et de mise en vol de cerfs-volants simples, ainsi que l'initiation au pilotage de cerfs-volants acrobatiques.
<b>Organisation</b>	Commission formation nationale cerf-volant.
<b>Certification</b>	F.F.V.L.
<b>Pré-requis à l'entrée en formation</b>	16 ans, Licence F.F.V.L., Pratiquant autonome en cerf-volant acrobatique, attestation de niveau établie par une école ou un club référencé (cycle 2) PSC1
<b>Mode d'accès à la qualification</b>	Positionnement Cursus de formation de 5 jours en centre, validation des unités de compétences constitutives de la qualification Stage pratique 4 j, attestation par tuteur
<b>Conditions d'exercice</b>	16 ans, En école française de cerf-volant ou club affilié à la F.F.V.L., Licence F.F.V.L. de l'année en cours, Sous la responsabilité d'un moniteur ou président de club.
<b>Validité du diplôme</b>	Sans limitation de durée.



## 2 MONITEUR CERF-VOLANT

La qualification de *moniteur fédéral de cerf-volant* permet d'exercer bénévolement, les fonctions d'animation et d'enseignement pour la construction et le pilotage de cerfs-volants mono fil et acrobatiques.

Des compétences et des connaissances transversales, relatives aux activités (construction et pilotage), à l'environnement de pratique, et aux disciplines (mono fil, acrobatique, traction), sont attendues du moniteur de cerf-volant.

*L'enseignement du cerf-volant de traction sur engin de glisse ou de roulage ne rentre pas dans les prérogatives de ce diplôme. Un monitorat fédéral spécifique existe pour les glisses aérotractées.*

<b>Intitulé</b>	<b>Monitorat fédéral de cerf-volant</b>
<b>Niveau de Compétences</b>	Qualification reconnaissant la capacité à conduire de façon autonome un projet de construction et d'enseignement du pilotage de cerfs-volants mono fil et acrobatiques, ainsi que la découverte de l'aile de traction sans support de glisse.
<b>Organisation</b>	Commission formation nationale cerf-volant.
<b>Certification</b>	F.F.V.L.
<b>Pré-requis à l'entrée en formation</b>	17 ans, Licence F.F.V.L. Pratiquant autonome en cerf-volant acrobatique Diplôme d'initiateur cerf-volant ou attestation d'expérience pédagogique validée par la CF dans le cadre d'un allègement de formation PSC1
<b>Mode d'accès à la qualification</b>	Orientation du candidat entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cursus de formation 6 jours en centre, validation des EPMSF et du projet d'alternance 12 jours minimum, examen final 1 j décalé du temps de formation.</li> <li>• Validation d'acquis de l'expérience.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	18 ans Ecole française de cerf-volant ou club affilié à la F.F.V.L. Licence F.F.V.L. de l'année en cours,
<b>Validité des certifications</b>	Statut d'élève moniteur 24 mois Qualification MFCV acquise sans limitation de durée.
<b>Modalités de suivi</b>	Possible dans le cadre du réseau des EFCV